

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
portant exécution de l'article 8 du décret du 30 avril 2009
organisant un encadrement différencié au sein des
établissements scolaires de la Communauté française afin
d'assurer à chaque élève des chances égales
d'émancipation sociale dans un environnement
pédagogique de qualité**

A.Gt 06-09-2017

M.B. 05-10-2017

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 30 avril 2009 organisant un encadrement différencié au sein des établissements scolaires de la Communauté française afin d'assurer à chaque élève des chances égales d'émancipation sociale dans un environnement pédagogique de qualité, tel que modifié, en particulier son article 8 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 mai 2011 précisant les modalités prévues à l'article 8 du décret du 30 avril 2009 organisant un encadrement différencié au sein des établissements scolaires de la Communauté française afin d'assurer à chaque élève des chances égales d'émancipation sociale dans un environnement pédagogique de qualité ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 7 juin 2012 précisant les modalités prévues à l'article 8 du décret du 30 avril 2009 organisant un encadrement différencié au sein des établissements scolaires de la Communauté française afin d'assurer à chaque élève des chances égales d'émancipation sociale dans un environnement pédagogique de qualité ;

Vu le «test genre» du 19 juin 2017 établi en application de l'article 4, alinéa 2, 1°, du décret du 7 janvier 2016 relatif à l'intégration de la dimension de genre dans l'ensemble des politiques de la Communauté française ;

Vu l'avis de l'Inspection des Finances, donné le 7 juillet 2017 ;

Vu l'accord du Ministre du Budget, donné le 13 juillet 2017 ;

Vu le protocole de négociation syndicale du Comité de négociation de secteur IX, du Comité des services publics provinciaux et locaux, section II, et du Comité de négociation pour les statuts des personnels de l'enseignement libre subventionné, conclu en date du 28 août 2017;

Vu le protocole de concertation du Comité de concertation entre le Gouvernement de la Communauté française et les organes de représentation et de coordination des pouvoirs organisateurs de l'enseignement et des centres psycho-médico-sociaux subventionnés reconnus par le Gouvernement, conclu en date du 28 août 2017;

Sur proposition de la Ministre de l'Education ;

Après délibération,

Arrête :

Article 1^{er}. - A l'article 1^{er} de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 mai 2011 précisant les modalités prévues à l'article 8 du décret du 30 avril 2009 organisant un encadrement différencié au sein des établissements scolaires de la Communauté française afin d'assurer à chaque élève des chances égales d'émancipation sociale dans un environnement pédagogique de qualité, les modifications suivantes sont apportées :

1° le deuxième alinéa est remplacé par l'alinéa suivant, rédigé comme suit :

«Pour l'année scolaire 2017-2018 et suivantes, le Gouvernement adopte le modèle-type de PGAED (projet général d'action d'encadrement différencié) et du rapport de suivi tel que mentionné à l'annexe 1.» ;

2° il est ajouté, après l'alinéa 2, un alinéa rédigé comme suit :

«Pour l'année scolaire 2017-2018, le PGAED (projet général d'action d'encadrement différencié) est rédigé pour le 15 novembre 2017 au plus tard.».

Article 2. - Dans le même arrêté, à l'article 2, les modifications suivantes sont apportées :

1° le deuxième alinéa est remplacé par l'alinéa suivant, rédigé comme suit :

«Pour l'année scolaire 2017-2018 et suivantes, le Gouvernement adopte le modèle-type de PGAED (projet général d'action d'encadrement différencié) et du rapport de suivi tel que mentionné à l'annexe 2.» ;

2° il est ajouté, après l'alinéa 2, un alinéa rédigé comme suit :

«Pour l'année scolaire 2017-2018, le PGAED (projet général d'action d'encadrement différencié) est rédigé pour le 15 novembre 2017 au plus tard.».

Article 3. - Dans le même arrêté, les annexes 1 et 2, jointes au présent arrêté remplacent les annexes I et II.

Article 4. - L'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 7 juin 2012 précisant les modalités prévues à l'article 8 du décret du 30 avril 2009 organisant un encadrement différencié au sein des établissements scolaires de la Communauté française afin d'assurer à chaque élève des chances égales d'émancipation sociale dans un environnement pédagogique de qualité est abrogé.

Article 5. - Le présent arrêté produit ses effets le 1^{er} septembre 2017.

Article 6. - Le Ministre qui a l'Enseignement obligatoire dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 6 septembre 2017.

Le Ministre-Président,

R. DEMOTTE

La Ministre de l'Education,

M.-M. SCHYNS

Annexe 1: Projet Général d'Action d'Encadrement Différencié (PGAED) et rapport de suivi
Fondamental ordinaire
Année scolaire 20.... – 20....

Un document à compléter par implantation bénéficiaire.

Les éléments non grisés représentent le PGAED à remplir pour le 30 juin précédant l'année scolaire concernée, alors que les zones grisées sont les éléments du rapport de suivi du PGAED à remplir pour le 30 juin de l'année scolaire concernée.

1. Identification de l'implantation concernée²

Coordonnées du Pouvoir organisateur (pour les établissements de l'enseignement subventionné)

Nom du Pouvoir organisateur :
 Nom du Responsable du Pouvoir organisateur¹ :

Coordonnées de l'établissement

N° FASE de l'établissement :

 Nom de l'établissement :

 Adresse de l'établissement :

 Code postal : Localité :

 Nom du chef d'établissement :

 Téléphone : Fax :

Coordonnées de l'implantation concernée

N° FASE de l'implantation :
 Adresse de l'implantation :
 Code postal : Localité :
 Classe de l'encadrement différencié :

2. Moyens complémentaires octroyés dans le cadre de l'encadrement différencié²

| Moyens humains | périodes |
|--|-----------------------|
| Moyens de fonctionnement reçus pour l'année scolaire concernée (1) | € |
| Solde reporté de l'année antérieure (2) | € |
| Total disponible (1) + (2) | € |

¹ Président, administrateur ou personne déléguée

3. Informations et indicateurs²

| |
|---|
| Projet d'établissement : éléments tirés du projet d'établissement et éléments d'information extraits du rapport d'activités en lien avec les actions envisagées |
| |
| Mesures objectives : |
| ● Constats issus des évaluations internes et externes, certificatives ou non certificatives : |
| |
| ● Indicateurs objectifs tels que les taux de réussite et d'échec scolaire, les taux de redoublement et de retard scolaire, de changement d'établissement, d'orientation des élèves à l'issue du continuum pédagogique visé à l'article 13 du décret missions, d'orientation des élèves dans l'enseignement spécialisé : |
| |
| ● Constats issus des rapports d'inspection et de l'action des conseillers pédagogiques : |
| |

² À remplir au plus tard pour le 30 juin qui précède l'année scolaire pour laquelle les moyens complémentaires sont octroyés. En 2017-2018, la date est fixée au 15 novembre 2017.

Besoins spécifiques du terrain et contexte de l'implantation concernée :

| |
|--|
| |
|--|

4. Objectifs et actions :

| Objectif(s) (Situation attendue et indicateurs objectifs du résultat attendu) | | | |
|---|---|--------------------------|-------------------|
| Objectif 1 | | | |
| Objectif 2 | | | |
| ... | | | |
| ... | | | |
| Action(s) envisagée(s) | Réalisée / Non réalisée ³ | Améliorations constatées | Freins rencontrés |
| Action 1 | | | |
| Action 2 | | | |

³ Les zones grisées sont les éléments du rapport de suivi du PGAED à remplir pour le 30 juin de l'année scolaire concernée

| | | | | |
|----------|--|--|--|--|
| Action 3 | | | | |
| | | | | |

Les actions sont-elles menées :

En collaboration avec le centre PMS ? Oui Non

Si oui, en quoi consiste cette collaboration ?

Si non, pourquoi ?

En collaboration avec des associations locales de type éducatif, pédagogique, culturel, sportif ?

Oui Non

Si oui, lesquelles ?

En quoi consiste cette collaboration ?

En partenariat avec d'autres implantations ? Oui Non

Si oui, lesquelles ?

En quoi consiste ce partenariat ?

5. Plan de ventilation – Synthèse

| Utilisation des périodes « encadrement différencié » reçues en 20... – 20... | | | |
|---|--|----------|---------|
| Liste des utilisations autorisées à l'article 9, § 1 ^{er} du décret du 30 avril 2009 pour les moyens humains octroyés dans le cadre de l'encadrement différencié – Cocher les utilisations envisagées et l'affectation des périodes prévues | | Périodes | |
| | | Prévu | Utilisé |
| <input type="checkbox"/> | 1° Instituteur primaire | | |
| <input type="checkbox"/> | 2° Instituteur maternel | | |
| <input type="checkbox"/> | 3° Maître d'éducation physique | | |
| <input type="checkbox"/> | 4° Maître de psychomotricité | | |
| <input type="checkbox"/> | 5° Auxiliaire social, auxiliaire paramédical, auxiliaire psychopédagogique ou conseiller psychopédagogique via le CPMS | | |
| <input type="checkbox"/> | 6° Educateur | | |
| <input type="checkbox"/> | 7° Puéricultrice | | |
| <input type="checkbox"/> | 8° Mise à disposition spécifique d'un membre du personnel enseignant d'un établissement secondaire artistique à horaire réduit (ESAHR) | | |
| <input type="checkbox"/> | 9° Maître de philosophie et de citoyenneté | | |
| Total | | | |
| Utilisation des moyens de fonctionnement reçus pour l'année scolaire concernée et du solde éventuel de l'année scolaire antérieure (Total disponible de la page 1) | | | |
| Liste des utilisations autorisées à l'article 9, § 2 du décret du 30 avril 2009 pour les moyens de fonctionnement octroyés dans le cadre de l'encadrement différencié – Cocher les utilisations envisagées et l'affectation des budgets prévus. Les utilisations en gras dans ce tableau représentent les catégories prises en compte pour le calcul des 25%. | | Budget | |
| | | Prévu | Utilisé |
| <input type="checkbox"/> | 1° Personnel non enseignant sous CDD, contrat de prestation de services, contrat de collaboration : | | |
| | <input type="checkbox"/> logopède |€ |€ |
| | <input type="checkbox"/> personnel chargé de l'encadrement des élèves en dehors des heures de cours |€ |€ |
| | <input type="checkbox"/> association ou organisme pédagogique, éducatif, culturel, sportif |€ |€ |
| | <input type="checkbox"/> médiateur |€ |€ |
| | <input type="checkbox"/> bibliothécaire et responsable multimédias |€ |€ |
| | <input type="checkbox"/> autre : |€ |€ |

| | | | Prévu | Utilisé |
|--------------------------|-----|--|--|--|
| <input type="checkbox"/> | 2° | ACS/APE, en collaboration avec les régions : <input type="checkbox"/> enseignant <input type="checkbox"/> éducateur <input type="checkbox"/> assistant social <input type="checkbox"/> puériculteur <input type="checkbox"/> logopède <input type="checkbox"/> médiateur <input type="checkbox"/> bibliothécaire et responsable multimédias <input type="checkbox"/> autre : |€€€€€€€€ |€€€€€€€€ |
| <input type="checkbox"/> | 3° | PTP, en collaboration avec les régions : <input type="checkbox"/> chargé de travaux d'embellissement, d'aménagement, de réhabilitation légère <input type="checkbox"/> chargé d'apporter un soutien à l'équipe éducative <input type="checkbox"/> autre : |€€€ |€€€ |
| <input type="checkbox"/> | 4° | Remplacement des enseignants en formation (ex : organisation d'activités à caractère socio-culturel) |€ |€ |
| <input type="checkbox"/> | 5° | Organisation de formations et séminaires pour les membres de l'équipe éducative |€ |€ |
| <input type="checkbox"/> | 6° | Actions en commun avec les Services du Secteur de l'Aide à la Jeunesse |€ |€ |
| <input type="checkbox"/> | 7° | Création d'espaces de rencontre, bibliothèque, centre de documentation et de ressources multimédias. Achat de livres, de manuels scolaires, de journaux, de revues et périodiques, de logiciels scolaires et autres supports d'information |€ |€ |
| <input type="checkbox"/> | 8° | Frais de participation et de déplacement aux activités pédagogiques, éducatives, culturelles et sportives |€ |€ |
| <input type="checkbox"/> | 9° | Aménagement et embellissement des locaux et des abords de l'implantation |€ |€ |
| <input type="checkbox"/> | 10° | Achat de matériel destiné spécifiquement à l'implantation. |€ |€ |
| <input type="checkbox"/> | 11° | Personnel enseignant supplémentaire ou périodes complémentaires pour l'encadrement en classe ou hors classe, la remédiation, l'étude dirigée, le soutien dans l'apprentissage, le conseil pédagogique, la formation, le travail en équipe, le tutorat dans le cadre de la lutte contre l'échec et le décrochage scolaires |€ |€ |

| | | |
|--------------|--------|--------|
| Total |€ |€ |
|--------------|--------|--------|

6. Approbation, avis et signature du **PGAED** (à remplir pour le 30 juin⁴ qui précède l'année scolaire concernée)

| |
|---|
| Date, nom et signature du Chef d'établissement de l'implantation concernée |
| Date, nom, qualité et signature du représentant du Pouvoir organisateur (pour les établissements d'enseignement subventionné) |
| Date, noms et signatures du Secrétaire et du Président du Conseil de Participation + Extrait de l'avis du Conseil de Participation à annexer |
| Avis de l'Organe de concertation (COPALOC – COCOBA – CE – CPPT – ICL) ou à défaut PV de l'Organe de concertation (COPALOC – COCOBA – CE – CPPT – ICL), à joindre en annexe ; ou à défaut date, noms et signatures du ou des DS) : |

7. Approbation, avis et signature du **rapport de suivi du PGAED** (à remplir pour le 30 juin de l'année scolaire concernée)

| |
|--|
| Date, nom et signature du Chef d'établissement de l'implantation concernée |
| Date, nom, qualité et signature du représentant du Pouvoir organisateur (pour les établissements d'enseignement subventionné) |
| Date, noms et signatures du Secrétaire et du Président du Conseil de Participation + Extrait de l'avis du Conseil de Participation à annexer |
| Avis de l'Organe de concertation (COPALOC – COCOBA – CE – CPPT – ICL) ou à défaut PV de l'Organe de concertation (COPALOC – COCOBA – CE – CPPT – ICL), à joindre en annexe ; ou à défaut date, noms et signatures du ou des DS |

⁴ En 2017-2018, la date est fixée au 15 novembre 2017.

Annexe 2: Projet Général d'Action d'Encadrement Différencié (PGAED) et rapport de suivi
Secondaire ordinaire
Année scolaire 20... – 20....

Un document à compléter par implantation bénéficiaire.

Les éléments non grisés représentent le PGAED à remplir pour le 30 juin précédant l'année scolaire concernée. Les zones grisées sont les éléments du rapport de suivi du PGAED à remplir pour le 30 juin de l'année scolaire concernée.

1. Identification de l'implantation concernée

Coordonnées du Pouvoir organisateur (pour les établissements de l'enseignement subventionné)

Nom du Pouvoir

organisateur :

Nom du Responsable du Pouvoir

organisateur⁵ :

Coordonnées de l'établissement

N° FASE de

l'établissement :

Nom de

l'établissement :

Adresse de

l'établissement :

Code postal :

Localité :

Nom du chef

d'établissement :

Téléphone :

Fax :

Coordonnées de l'implantation concernée

N° FASE de l'implantation :

Adresse de l'implantation :

Code postal :

Localité :

Classe de l'encadrement différencié :

2. Moyens complémentaires octroyés dans le cadre de l'encadrement différencié²

| Moyens humains | périodes |
|--|-----------------------|
| Moyens de fonctionnement reçus pour l'année scolaire concernée (1) | € |
| Solde reporté de l'année antérieure (2) | € |
| Total disponible (1) + (2) | € |

⁵ Président, administrateur ou personne déléguée

3. Informations et indicateurs⁶

| |
|---|
| Projet d'établissement : éléments tirés du projet d'établissement et éléments d'information extraits du rapport d'activités en lien avec les actions envisagées |
| |
| Mesures objectives : |
| ● Constats issus des évaluations internes et externes, certificatives ou non certificatives : |
| |
| ● Indicateurs objectifs tels que les taux de réussite et d'échec scolaire, les taux de redoublement et de retard scolaire, de changement d'établissement, d'orientation des élèves à l'issue du continuum pédagogique visé à l'article 13 du décret missions, d'orientation des élèves dans l'enseignement spécialisé : |
| |
| ● Constats issus des rapports d'inspection et de l'action des conseillers pédagogiques : |
| |

Besoins spécifiques du terrain et contexte de l'implantation concernée :

⁶ À remplir au plus tard pour le 30 juin qui précède l'année scolaire pour laquelle les moyens complémentaires sont octroyés. En 2017-2018, la date est fixée au 15 novembre 2017.



4. Objectifs et actions :

| Objectif(s) (Situation attendue et indicateurs objectifs du résultat attendu) | |
|--|--|
| Objectif 1 | |
| Objectif 2 | |
| ... | |
| ... | |

| Action(s) envisagée(s) | Réalisée/ Non réalisée⁷ | Améliorations constatées | Freins rencontrés |
|-------------------------------|---|---------------------------------|--------------------------|
| Action 1 | | | |
| Action 2 | | | |
| Action 3 | | | |
| ... | | | |

⁷ Les zones grisées sont les éléments du rapport de suivi du PGAED à remplir pour le 30 juin de l'année scolaire concernée

Les actions sont-elles menées :

En collaboration avec le centre PMS ? Oui Non

Si oui, en quoi consiste cette collaboration ?

Si non, pourquoi ?

En collaboration avec des associations locales de type éducatif, pédagogique, culturel, sportif ?

Oui Non

Si oui, lesquelles ?

En quoi consiste cette collaboration ?

En partenariat avec d'autres implantations ? Oui Non

Si oui, lesquelles ?

En quoi consiste ce partenariat ?

5. Plan de ventilation – Synthèse

| Utilisation des périodes « encadrement différencié » reçues | | | |
|---|---|----------|---------|
| Liste des utilisations autorisées à l'article 10, § 1 ^{er} du décret du 30 avril 2009 pour les moyens humains octroyés dans le cadre de l'encadrement différencié – Cocher les utilisations envisagées et l'affectation des périodes prévues | | Périodes | |
| | | Prévu | Utilisé |
| <input type="checkbox"/> | 1 ° Enseignant | | |
| <input type="checkbox"/> | 2 ° Personnel auxiliaire d'éducation | | |
| <input type="checkbox"/> | 3 ° Proviseur ou sous-directeur | | |
| <input type="checkbox"/> | 4 ° Auxiliaire social, auxiliaire paramédical, auxiliaire psychopédagogique ou conseiller psychopédagogique via le CPMS | | |
| <input type="checkbox"/> | 5 ° Mise à disposition spécifique d'un membre du personnel enseignant d'un établissement secondaire artistique à horaire réduit (ESAHR) | | |
| Total | | | |

| Utilisation des moyens de fonctionnement reçus pour l'année scolaire concernée et du solde éventuel de l'année scolaire antérieure (Total disponible de la page 1) | | | |
|--|--|--------|---------|
| Liste des utilisations autorisées à l'article 10, § 2 du décret du 30 avril 2009 pour les moyens de fonctionnement octroyés dans le cadre de l'encadrement différencié – Cocher les utilisations envisagées et l'affectation des budgets prévus. Les utilisations en gras dans ce tableau représentent les catégories prises en compte pour le calcul des 25 %. | | Budget | |
| | | Prévu | Utilisé |
| <input type="checkbox"/> | 1° Personnel non enseignant sous CDD, contrat de prestation de services, contrat de collaboration : | | |
| | <input type="checkbox"/> logopède |€ |€ |
| | <input type="checkbox"/> personnel chargé de l'encadrement des élèves en dehors des heures de cours |€ |€ |
| | <input type="checkbox"/> association ou organisme pédagogique, éducatif, culturel, sportif |€ |€ |
| | <input type="checkbox"/> médiateur |€ |€ |
| | <input type="checkbox"/> bibliothécaire et responsable multimédias |€ |€ |
| | <input type="checkbox"/> autre :..... |€ |€ |
| <input type="checkbox"/> | 2° ACS/APE, en collaboration avec les régions: | | |
| | <input type="checkbox"/> enseignant |€ |€ |
| | <input type="checkbox"/> éducateur |€ |€ |
| | <input type="checkbox"/> assistant social |€ |€ |

| | | | | |
|--------------------------|-----|--|--|--|
| | | <input type="checkbox"/> bibliothécaire, spécialiste des médias, de l'audio-visuel et de l'animation socio- culturelle <input type="checkbox"/> logopède <input type="checkbox"/> médiateur <input type="checkbox"/> bibliothécaire et responsable multimédias <input type="checkbox"/> autre :..... |€€€€€ |€€€€€ |
| <input type="checkbox"/> | 3° | PTP, en collaboration avec les régions: <input type="checkbox"/> chargé de travaux d'embellissement, d'aménagement, de réhabilitation légère <input type="checkbox"/> chargé d'apporter un soutien à l'équipe éducative <input type="checkbox"/> autre :..... |€€€ |€€€ |
| <input type="checkbox"/> | 4° | Remplacement des enseignants en formation (ex : organisation d'activités à caractère socioculturel) |€ |€ |
| <input type="checkbox"/> | 5° | Organisation de formations et séminaires pour les membres de l'équipe éducative |€ |€ |
| <input type="checkbox"/> | 6° | Actions en commun avec les Services du Secteur de l'Aide à la Jeunesse |€ |€ |
| <input type="checkbox"/> | 7° | Création d'espaces de rencontre, bibliothèque, centre de documentation et de ressources multimédias. Achat de livres, de manuels scolaires, de journaux, de revues et périodiques, de logiciels scolaires et autres supports d'information |€ |€ |
| <input type="checkbox"/> | 8° | Frais de participation et de déplacement aux activités pédagogiques, éducatives, culturelles et sportives |€ |€ |
| <input type="checkbox"/> | 9° | Aménagement et embellissement des locaux et des abords de l'implantation |€ |€ |
| <input type="checkbox"/> | 10° | Achat de matériel destiné spécifiquement à l'implantation. |€ |€ |
| <input type="checkbox"/> | 11° | Personnel enseignant supplémentaire ou périodes complémentaires pour l'encadrement en classe ou hors classe, la remédiation, l'étude dirigée, le soutien dans l'apprentissage, le conseil pédagogique, la formation, le travail en équipe, le tutorat dans le cadre de la lutte contre l'échec et le décrochage scolaires |€ |€ |
| Total | | |€ |€ |

. Approbation, avis et signature du **PGAED** (à remplir pour le 30 juin⁸ qui précède l'année scolaire concernée)

| |
|--|
| Date, nom et signature du Chef d'établissement de l'implantation concernée |
| Date, nom, qualité et signature du représentant du Pouvoir organisateur (pour les établissements d'enseignement subventionné) |
| Date, noms et signatures du Secrétaire et du Président du Conseil de Participation + Extrait de l'avis du Conseil de Participation à annexer |
| Avis de l'Organe de concertation (COPALOC – COCOBA – CE – CPPT, ICL) ou à défaut PV de l'Organe de concertation (COPALOC – COCOBA – CE – CPPT, ICL), à joindre en annexe ; ou à défaut date, noms et signatures du ou des DS) : |

7. Approbation, avis et signature du **rapport de suivi du PGAED** (à remplir pour le 30 juin de l'année scolaire concernée)

| |
|---|
| Date, nom et signature du Chef d'établissement de l'implantation concernée |
| Date, nom, qualité et signature du représentant du Pouvoir organisateur (pour les établissements d'enseignement subventionné) |
| Date, noms et signatures du Secrétaire et du Président du Conseil de Participation + Extrait de l'avis du Conseil de Participation à annexer |
| Avis de l'Organe de concertation (COPALOC – COCOBA – CE – CPPT) ou à défaut PV de l'Organe de concertation (COPALOC – COCOBA – CE – CPPT), à joindre en annexe ; ou à défaut date, noms et signatures du ou des DS) : |

⁸ En 2017-2018, la date est fixée au 15 novembre 2017.